



15-18 JUILLET 2021

NATIONAL CARAVELLE

PORT-BLANC / BADEN



Création : design.fr d'après une photo de Jakez Le Gall

INSTRUCTIONS DE COURSE

National Caravelle
15 au 18 juillet 2021
Port Blanc - Golfe du MORBIHAN
Grade : 5A
SRV : Société des Régates de Vannes (AO)
CANAL VHF DE COURSE : 08

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

(DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite. - Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles de la classe Caravelle ; la cotisation à l'AS Caravelle 2021 est obligatoire.
- 1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.4 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe COVID.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp : National Caravelle 2021, au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : srv.vannes@gmail.com .

- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ d'une course : le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF et/ou à la voix et/ou sur le groupe WTSP.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 -Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : srvannes.fr.
-Les avis officiels seront publiés sur le groupe de communications : WTSP National Caravelle 2021 mis en place par l'organisateur.
- 3.2 Le PC course est situé sur le bateau comité, Labour Mad.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux à terre ; les concurrents sont informés qu'il faut qu'ils aillent voir le site web ou consulter leur téléphone (WhatsApp) et être en veille VHF. Quand le pavillon Aperçu est envoyé de façon virtuelle, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 mn après l'affalé de l'Aperçu virtuel (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

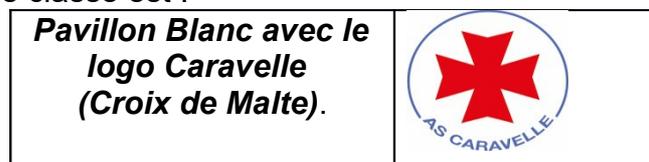
- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
16/07/2021	11h00
17/07/2021	10h00
18/07/2021	09h30

- 6.2 de 2 à 4 courses par jour sont prévues au programme.
- 6.3 Le dernier jour de course aucun signal ne sera donné après 13h00.
- 6.4 Pour prévenir les bateaux que la course ou la séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition de ne pas être en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est :



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe : ZONE DE COURSE et se situe dans le Golfe du Morbihan et la rivière d'Auray : Carte Shom n°7137L, Navicarte 246.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours :

- Parcours construits : **flamme numérique n°1.**
- Parcours raid : **flamme numérique n°2** et n° du parcours.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10 MARQUES

10.1 BC : Bateau du Comité

Départ	Arrivée normale	Bouée dégagement Parcours raid	de	Bouées 1 et 2 Parcours construit	Bouées 3a et 3b Parcours construit
BC+Bouée Jaune	BC+Bouée Jaune	Blanche		Blanches	Jaunes

10.2 Parcours raid : balises du Golfe et de la rivière d'Auray (voir annexe parcours).

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONE DE COURSE. Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies sur la carte du SHOM.

Il est recommandé de respecter le balisage. L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du Golfe et de la rivière d'Auray.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. Elle sera située devant Toulindac, dans la baie de Kerdelan, pour le premier départ du jour.

La ligne de départ suivante, sera proche de la ligne d'arrivée précédente.

12.2 Procédure de départ :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
5 mn	Pavillon de la classe caravelle		Signal d'avertissement
4 mn	Pavillon P, I, Z, U ou Noir		Signal préparatoire
1 mn	Pavillon préparatoire affalé		Une minute
0	Pavillon de classe affalé		Signal de départ
	Pavillon X		Rappel individuel
	1 ^{er} Substitut		Rappel général

12.3 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros de voile des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Si un départ sous pavillon noir est suivi d'un rappel général, les numéros de voile des bateaux identifiés comme ayant enfreint la règle 30.4 seront affichés sur le bateau

Comité pendant au moins 3 minutes avant l'affalée du « Premier Substitut ». Le début de l'affichage sera signalé par un long signal sonore.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10mn après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pas de changement de parcours sur le parcours construit.

13.2 Modification des parcours longue distance : Le pavillon « O » Oscar envoyé avec des signaux sonores répétitifs au voisinage d'une marque à contourner signifie : « Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée »

13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcouru de la marque d'arrivée (bouée jaune). Elle sera située dans la baie de Kerdelan, à proximité de Toulindac.

14.1 Lors d'un parcours raid, si un bateau du comité est mouillé près d'une marque de parcours et arbore le pavillon S, cela signifie « le parcours est réduit ; une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption ».

14.2 **Pavillon Jaune** : lors d'un parcours raid, si le bateau comité envoie un pavillon jaune, cela signifie : « une ligne d'arrivée va bientôt être mouillée. Une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption »

14.3 Le comité de course annoncera si possible le parcours réduit ou l'envoi du pavillon jaune sur le canal VHF de la course.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après l'arrivée du 1 ^{er}
Construit	60 minutes	90 minutes	30 minutes
Longue distance	Sans objet	Sans objet	60 minutes

16.1 Les bateaux ne finissant pas 30 mn (pour les parcours construits) et 60 mn (pour les parcours raid) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sous une tente sur le parking de Port Blanc.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située sous une tente sur le parking de Port Blanc.

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE : (voir aussi annexe SECURITE)

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place : voir annexe SECURITE.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du Jury.

Les concurrents devront montrer/présenter au comité technique les éléments contrôlés. Les membres du comité technique ne devront pas toucher directement le bateau ou son équipement. Du gel hydro alcoolique sera mis à la disposition des concurrents et des membres du comité technique pendant ce contrôle.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SRV.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

25. EMLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau de Port Blanc à Baden.

26. PRIX

Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Présidente du Comité de Course : Françoise DETTLING

Président du Jury :

Président du Comité Technique :

Président du comité d'organisation : Luc Houdet

ANNEXE REGLES DE SÉCURITÉ - COVID

Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, en permanence sur toutes les courses du National Caravelle.

Pour toutes les caravelles : la VHF est obligatoire.

- **Les contrôles au départ et à l'arrivée : EMARGEMENTS**

En arrivant dans la zone de course, chaque jour, chaque bateau devra passer à l'arrière du bateau comité de course, tribord amure et héler son numéro de voile en s'assurant que le comité a bien reçu. La dernière arrivée du jour servira d'émargement retour.

- **Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.**

Pour des raisons de sécurité, le comité de course pourra demander, à une marque, à un (des) bateau(x) attardé(s) d'abandonner la course ; soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage, à cette marque, du 1^{er} bateau de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette décision du comité de course devra(ont) passer entre le bateau comité et la marque (ceci modifie la RCV 28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les bateaux ayant effectué le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu.

- **Matériel de sécurité.**

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de la classe Caravelle, par les prescriptions de sécurité, et par la réglementation en vigueur.

- **Covid**

En s'inscrivant au National Caravelle, tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

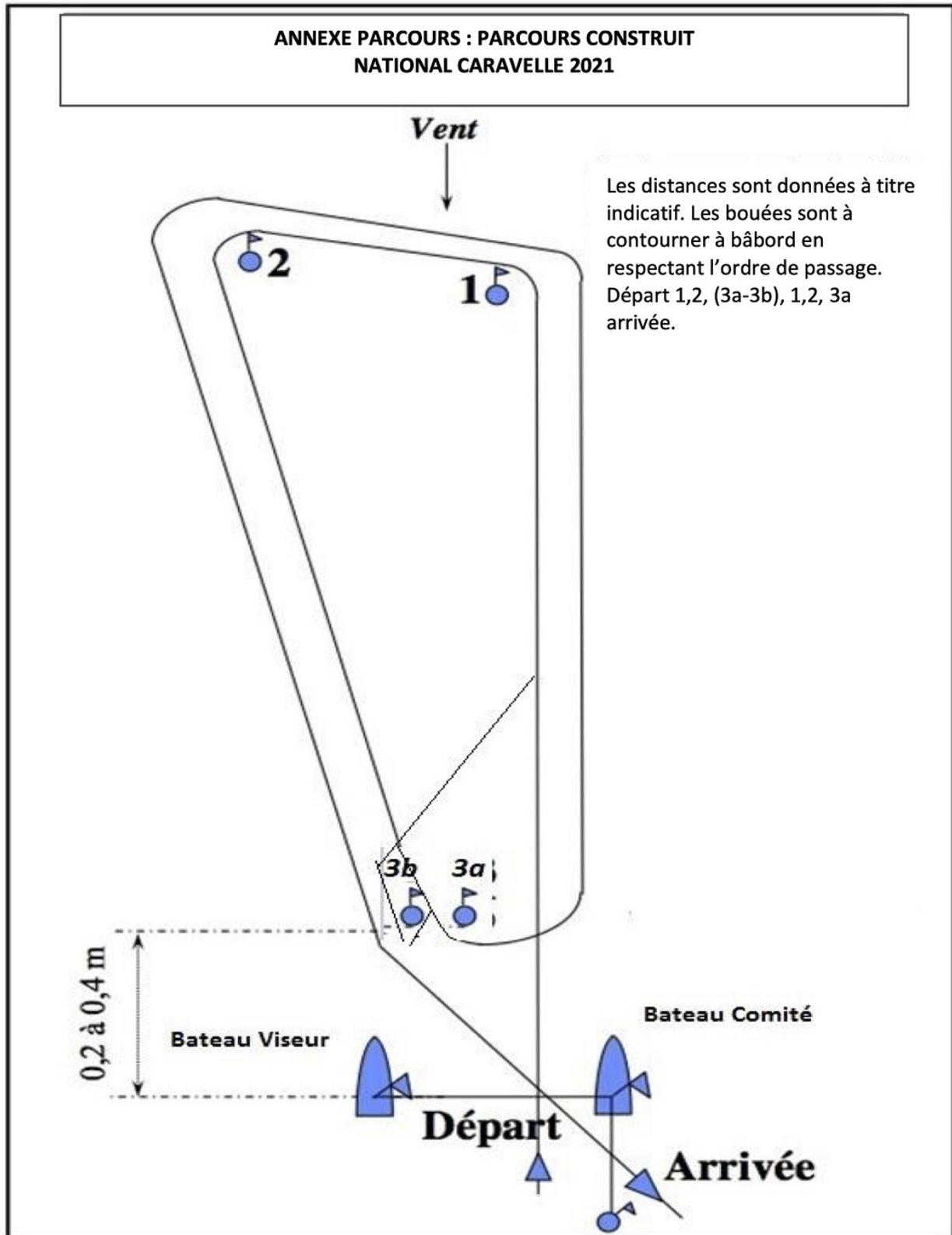
Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

ANNEXE PARCOURS

A- Parcours construit, flamme numérique n°1 : banane dans la baie de Kerdelan

Les bouées sont à contourner à bâbord en respectant l'ordre de passage. Départ 1, 2, (3a-3b), 1, 2, 3a, arrivée.



B- Parcours raid, flamme numérique n°2

Tous les parcours pourront être inversés (envoi pavillon R)

Bien prendre en compte la possibilité d'une arrivée parcours réduit (Pavillon S) à chaque marque du parcours portant un astérisque et l'usage possible du pavillon jaune (¶ 14 des IC).

PARCOURS N° 1 : Tour de l'île d'ARZ

Ligne de départ (¶ 10 et 12 des IC).

- 1- *Perches vertes Les Réchauds à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perche verte L'Escobez à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Perche rouge les 3 pierres à laisser à **BABORD**.
- 4- * Ile de LERNE à laisser à **TRIBORD** (Le comité de course signale qu'il convient d'arrondir très largement l'île de LERNE du fait de vasières débordantes)
- 5- * Bouée rouge Bilhervé à laisser à **TRIBORD**.
- 6- * Bouée verte Ilur à laisser à **BABORD**
- 7- * Bouée cardinale Sud DRENEC à laisser à **TRIBORD**.
- 8- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- *Perches vertes Les Réchauds à laisser **BABORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 2 : Grand parcours d'Arradon

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **TRIBORD**.
- 1- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 3 : Grand Tour de l' Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 2- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 3- * Ile Stibiden à laisser à **BABORD**.
- 4- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 5- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 4 : Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 2- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 3- * Tourelle Rouge L'Œuf à laisser à **BABORD**.
- 4- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 5- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 5 : Tour de l'île d'ARZ et Ile aux Moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Perches vertes Les Réchauds à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perche verte L'Escobez à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Perche rouge les 3 pierres à laisser à **BABORD**.
- 4- * Ile de LERNE à laisser à **TRIBORD** (Le comité signale qu'il convient d'arrondir très largement l'île de LERNE du fait de vasières débordantes)
- 5- * Bouée rouge Bilhervé à laisser à **TRIBORD**.
- 6- * Bouée verte Ilur à laisser à **BABORD**
- 7- * Bouée cardinale Sud DRENEC à laisser à **TRIBORD**.
- 8- * Tourelle rouge L'Œuf à laisser à **TRIBORD**.
- 9- * Pointe Sud de l'île aux Moines à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée cardinale sud Creizic à laisser à **TRIBORD**

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 6 : Baie de Kerdelan

- 1- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 2- * Ile de Creizic à laisser à **BABORD**.
- 3- * Bouée jaune mouillée devant la grande plage de l'île aux Moines à laisser à **BABORD**

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 7 : Rivière d'Auray

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée Cardinale Sud Creizic à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Tourelle Cardinale Sud GREGAN à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Ile HUERNIC à laisser à **BÂBORD**.
- 4- * Porte constituée par une BOUÉE jaune mouillée à proximité de la FERME AQUACOLE, à laisser à **TRIBORD** et un Bateau INFINITY à laisser à **BABORD** : position approximative 47°.37.200'N - 2°57.120'W.
- 5- * Ile RENAUD (Reno) à laisser à **BÂBORD**.
- 6- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **TRIBORD**.

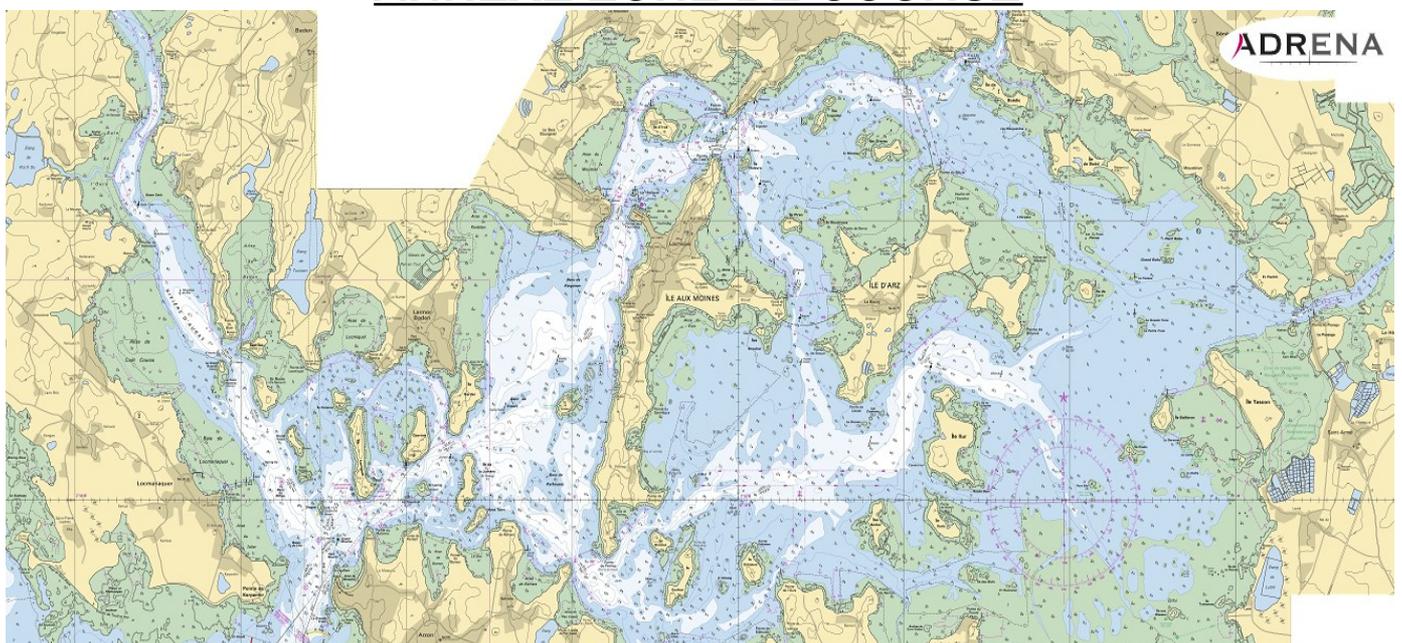
Si un bateau comité arbore à cette marque le pavillon O, cela signifie rejoignez directement la ligne d'arrivée

- 7- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 8- * Tourelle Rouge L'Œuf à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 10- * Perches vertes des réchauds à laisser à **BABORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

Horaire des Marées	Arradon Pleine mer	coef	Arradon Basse mer	Port Navalo Pleine mer	coef	Port Navalo Basse mer	Coucher du soleil
16 juillet	11h54	66	18h02	10h11	66	16h22	21h59
17 juillet	12h49	60	18h59	11h11	60	17h17	21h58
18 juillet	13h56	56	20h07	12h26	56	18h18	21h57

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PAVILLONS

